

**ORIGINAL**

du 22.04.1982

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

**SECRET** N° 82/331 /MEN. DGAS. DPAA. SP. P1 du

MINISTERE DE L'EDUCATION  
NATIONALE

portant promotion des Inspecteurs de l'Enseignement Primaire des cadres de la catégorie A I des Services Sociaux (ENSEIGNEMENT) de la République Populaire du Congo, au titre de l'année 1981.

DIRECTION GENERALE DE L'ADMINISTRATION SCOLAIRE

DIRECTION DU PERSONNEL ET DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES

SERVICE DU PERSONNEL

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

( I S A S :

- (/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
- (/u la loi N° 25/80 du 13.II.80 portant amendement de l'article N° 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
- (/u la loi 15/62 portant statut général des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo ;
- (/u l'arrêté N° 2087/FP-CF du 21.6.58 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo ;
- (/u le décret N° 62/130/MF du 9.5.62 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo ;
- (/u le décret N° 62/197 du 5.7.62 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi 15/62 portant statut général des fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;
- (/u le décret N° 62/198/FP-PC du 5.7.62 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
- (/u le décret N° 64/165 du 22.5.64 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement et les actes modificatifs subséquents ;
- (/u le décret N° 65/170/FP-DE du 25.6.65 réglant l'avancement des fonctionnaires ;
- (/u le décret N° 74/470 du 31/12/74 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret 62/196/FP du 5.7.62 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo ;
- (/u le décret N° 79/154/PCT-CC du 4.4.79 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- (/u le décret N° 80/630 du 27.12.80 portant déblocage des avancements des agents de l'Etat ;
- (/u le décret N° 80/644 du 28.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
- (/u le Rectificatif N° 81/O16 du 26.I.81 au décret N° 80/644 du 28.II.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
- (/u le décret N° 81/O17 du 26.I.81 relatif aux intérimaires des Membres du Gouvernement ;
- (/u le décret N° 82/330 /MEN. DGAS. DPAA. SP. P1 du 22.04.1982 portant inscription des fonctionnaires des cadres de l'Enseignement au tableau d'avancement de l'année 1981.

D.F.P.

D.D.

D.C.F.

**SECRET**

.../...

ARTICLE 1er : Sont promus aux échelons ci-après au titre de l'entrée 1981, les Inspecteurs de l'Enseignement Primaire des cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) de la République Populaire du Congo dont les noms suivent :

AU 2EME ECHELON :

MRS. : BANDO-MONGCHINA Gaston, P/C du 1.10.81 en Sec à Brazzaville  
MTCUA YCYC AMELIANZI, P/C du 1.10.81 en Sec à Brazzaville

AU 4EME ECHELON :

MR. : MAKSSO Celestin, P/C du 4.4.81 en Sec à Brazzaville

AU 5EME ECHELON :

MRS. : BYOMA-YOMA Antoine, P/C du 4.10.81 en Sec à Brazzaville  
KIKOUNCU-GAGNANCND, P/C du 4.7.81 en Sec à Brazzaville  
KOUKALA Gaston, P/C du 23.3.81 en Sec dans la Bouenza  
NZOUNGU Lévy, P/C du 4.10.81 en Sec au Kouilou  
CLEMME Jean-François, P/C du 4.10.81 en Sec à Brazzaville

AU 6EME ECHELON :

MRS. : MAGAMBULA Etienne, P/C du 4.4.81 en Sec dans la Sangha  
MAKAYA Auguste, P/C du 4.10.81 en Sec au Kouilou  
MEENGUE Dominique, P/C du 23.1.81 en Sec à Brazzaville  
MKOUNKOU-MASSAMBA Paul, P/C du 2.4.81 en Sec au Pool  
NZOUNZA Charles, P/C du 4.4.81 en Sec à Brazzaville

AU 7EME ECHELON :

MRS. : BAKANA Zacharie, P/C du 2.10.81 en Sec à Brazzaville  
BAKOU Alain-Rémy, P/C du 2.4.81 en Sec à Brazzaville  
MALEIA Auguste, P/C du 23.3.81 en Sec à Brazzaville  
MAOUNKOUKA Gérard, P/C du 30.7.81 en Sec à Brazzaville  
MME. : MATINGOU Née DIAMONNEKA Cécile, P/C du 10.7.81 en Sec à Brazzaville  
MRS. : SENGHA N'SIKAZOLO Victor, P/C du 28.9.81 en Sec à Brazzaville  
CNLAYE Cyprien, P/C du 26.9.81 en Sec à Brazzaville

AU 8EME ECHELON :

MRS. : KOUANGA-BICOUAS Germain, P/C du 2.10.81 en Sec à Brazzaville  
BAMOUNDA Emmanuel, P/C du 2.10.81 en Sec à Brazzaville  
BRUTTU Samuel, P/C du 28.9.81 en Sec à Brazzaville  
MINGUI Philippe, P/C du 21.3.81 en Sec à Brazzaville

AU 9EME ECHELON :

MRS. : BAPINA Auguste, P/C du 15.9.81 en Sec à Brazzaville  
ELE Louis-Raymond, P/C du 22.5.81 en Sec à Brazzaville  
GOMI Jean Georges, P/C du 15.9.81 en Sec à Brazzaville  
NZOBAMILA Cyprien, P/C du 15.9.81 en Sec à Brazzaville  
MALANGA Antoine, P/C du 22.11.81 en Sec à Brazzaville

AU IOIEME ECHELON :

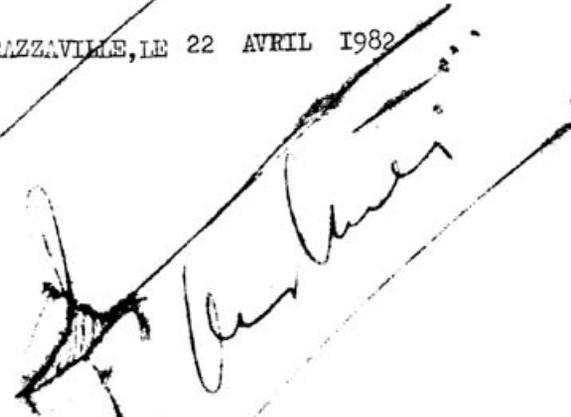
MR.: YANZA Gérard, I/C du 22.5.81 en Sce à Brazzaville

ARTICLE 2 : Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées, sera enregistré, publié au JORIC et communiqué partout où besoin sera.

BRAZZAVILLE, LE 22 AVRIL 1982

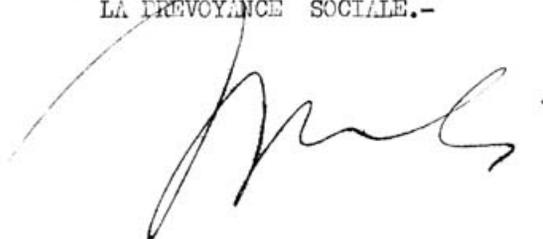
PAR LE PREMIER MINISTRE, CHEF  
DU GOUVERNEMENT,  
LE MINISTRE DE L'EDUCATION  
NATIONALE, -

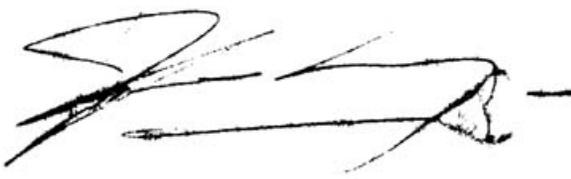
  
Antoine NDINGA - CBA. -

  
Colonel Louis SYLVAIN - GOMA. -

LE MINISTRE DU TRAVAIL ET DE  
LA PREVOYANCE SOCIALE. -

LE MINISTRE DES FINANCES. -

  
Bernard COLEO MATSIANA. -

  
Itihi Ossétounba LMKOUNDZOU. -

A) MILLIIONS :

- MEN.....2
- EGAS.....2
- DEAL.....2
- D.F.P.....70
- D.D..... 2
- D.C.F.....2
- B/COURRIER....2
- B/SOLDE.....2
- TRESOR.....2
- JORIC.....2
- REGIONS.....7
- INSTRUMENTAIRES..6
- DIRECT.GENERALES.5
- DIRECT.CENTRALES 8
- INTERESSES.....3
- DOSSIERS.....3
- ARCHIVES..... 4